



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

PROGRAMME TECHNIQUE ET FONCTIONNEL

STATION D'EPURATION DE GOILARD REAMENAGEMENT ET EXTENSION DES LOCAUX DU PERSONNEL

Février 2017

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170306-C18-03-2017-1
DE
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017

Sommaire

	Page
- 1 – Objet de l’opération	3
- 2 – Introduction	4
- 3 – Présentation générale du projet de la Maîtrise d’ouvrage	5
- 4 – Présentation du site d’implantation	8
- 5 – Etat des lieux – analyse des usages	13
- 6 – Les fiches par équipement	17
- 7 – Contraintes et exigences techniques	33
- 8 – L’enveloppe financière affectée aux travaux	37

1 – OBJET DE L'OPERATION

La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite réaménager et agrandir les locaux du personnel de la station d'épuration de Niort-Goilard.

En effet, ce bâtiment réceptionné en novembre 2005 ne répond plus aux nouveaux besoins de la Communauté d'Agglomération, suite à l'extension de son territoire.

La volonté du maître d'ouvrage est de redonner au personnel des espaces de travail adaptés aux besoins grandissants notamment en matière de surface de bureaux et de locaux de rangement.

Le manque d'espace dans les locaux existants impose de créer une extension d'une centaine de m² environ.

Cette extension sera possible en R-1 où le besoin se fait ressentir de regrouper le personnel technique d'encadrement.

Des travaux de redistribution sont également nécessaires dans les locaux existants afin d'optimiser leur fonctionnalité et de réaffecter les espaces par type d'usage.

Pour ce faire 3 objectifs sont assignés:

- Des installations pérennes avec des coûts d'entretien et de gestion faibles (climatisation non privilégiée sur l'extension)

- Une évolutivité possible de la construction en prévision d'une seconde tranche de travaux d'extension en RDC (fondations à intégrer dans cette hypothèse de surélévation ultérieure) et en R-1.

- Une insertion architecturale harmonieuse de l'extension avec la construction existante et l'environnement paysager et urbain

Le programme ci-contre est non figé et reste ouvert à toute proposition qui irait dans le sens de l'amélioration du programme, dès lors que l'ensemble des justifications et précisions soit donné sur les choix proposés.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170306-C18-03-2017- β
DE
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017

2 - INTRODUCTION

Le présent document présente le programme pour le réaménagement et l'extension des locaux du personnel de la station d'épuration de Goilard sur la commune de NIORT

Il comprend :

- Une présentation générale du projet de la maîtrise d'ouvrage
- Une présentation du site d'implantation
 - o Plan de situation
 - o Plan de masse
 - o Vue aérienne du site
 - o Photos du site
 - o Urbanisme
- Les fiches par local
- Les contraintes et exigences techniques
- L'enveloppe financière affectée aux travaux

3 - PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le principal enjeu du projet consiste à créer un espace de bureaux pour y regrouper le personnel technique d'encadrement.

Il apparaît plus aisé de construire cette extension dans la cour de service au niveau R-1.

Par ailleurs, d'autres besoins d'espaces se font ressentir pour améliorer certaines fonctionnalités de l'équipement (vestiaires femmes – handicapés, espace détente, stockage produits chimiques...)

Une redistribution partielle des locaux existants sera donc nécessaire pour en améliorer la fonctionnalité.

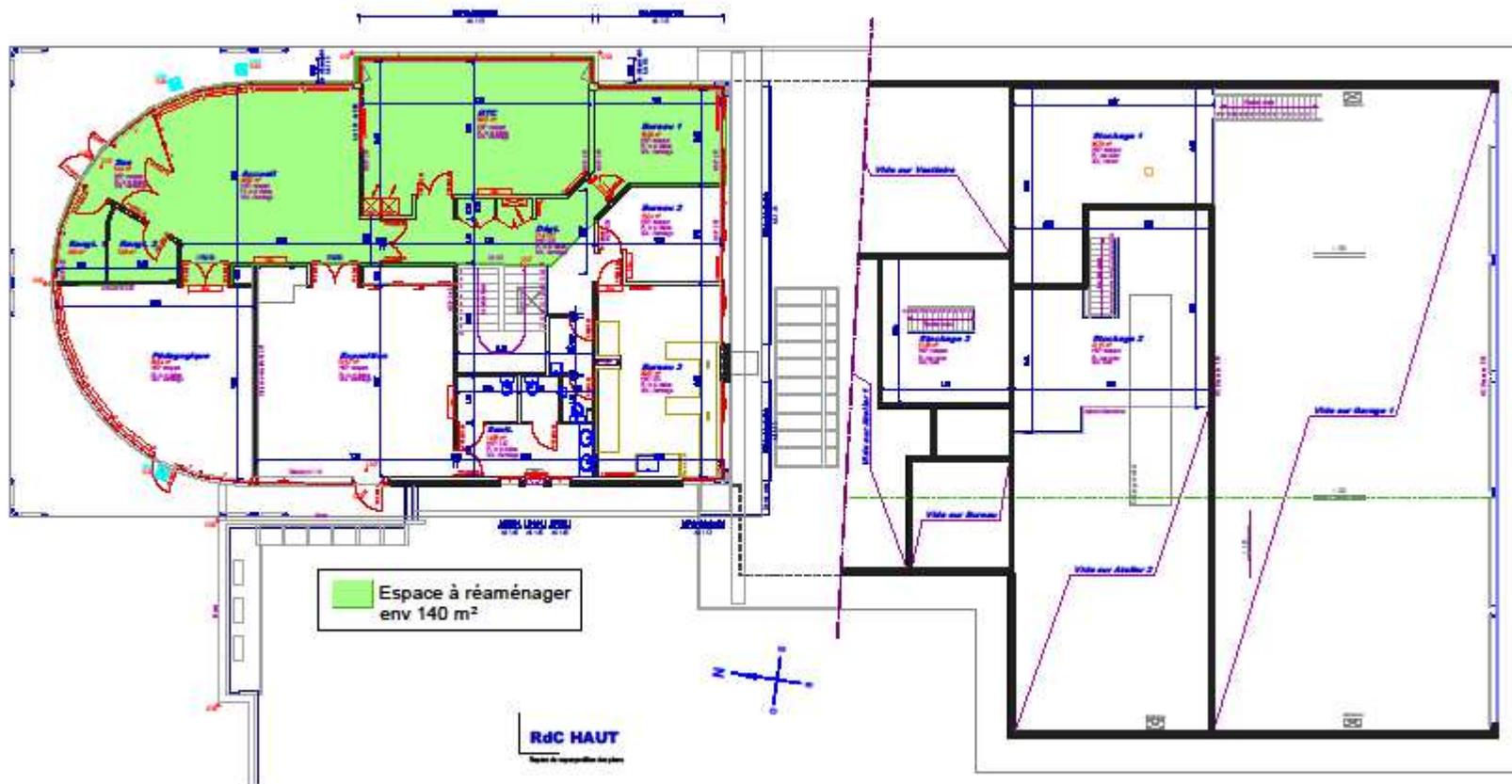
Il est également possible de créer des locaux techniques en extension dans le vide sanitaire, sous l'accueil.

A noter que la principale contrainte d'aménagement de ce site est son aménagement sur 2 niveaux qui complique la communication entre la zone RDC et la zone R-1.

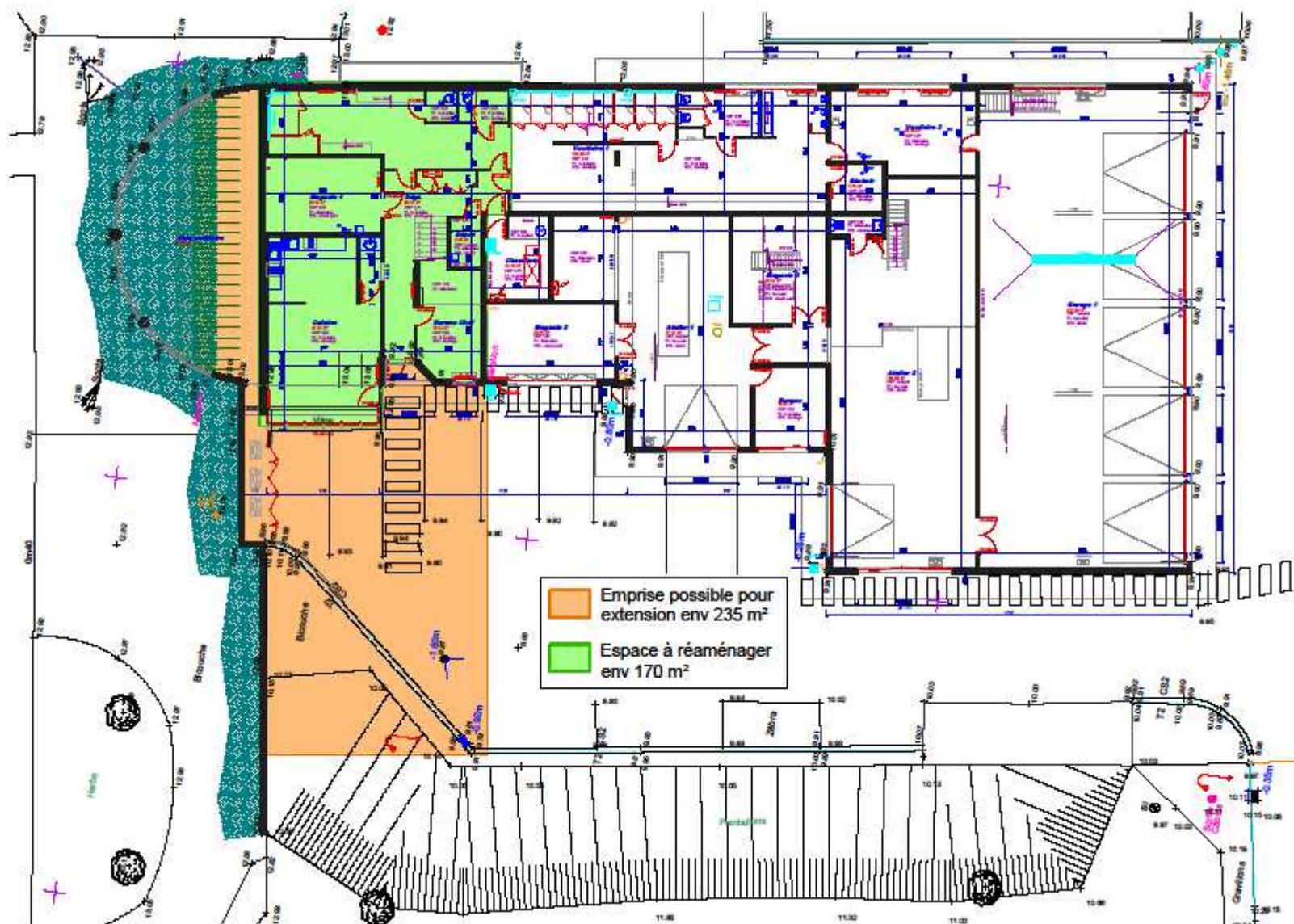
Le maître d'ouvrage souhaite donc que le projet soit étudié pour améliorer cette circulation verticale en permettant, à terme (travaux non compris dans ce programme), l'installation d'un ascenseur.

Les possibilités d'extension et les zones à réaménager sont représentées ci-après :

3 – 1 : EMPRISE PROJET AU RDC :



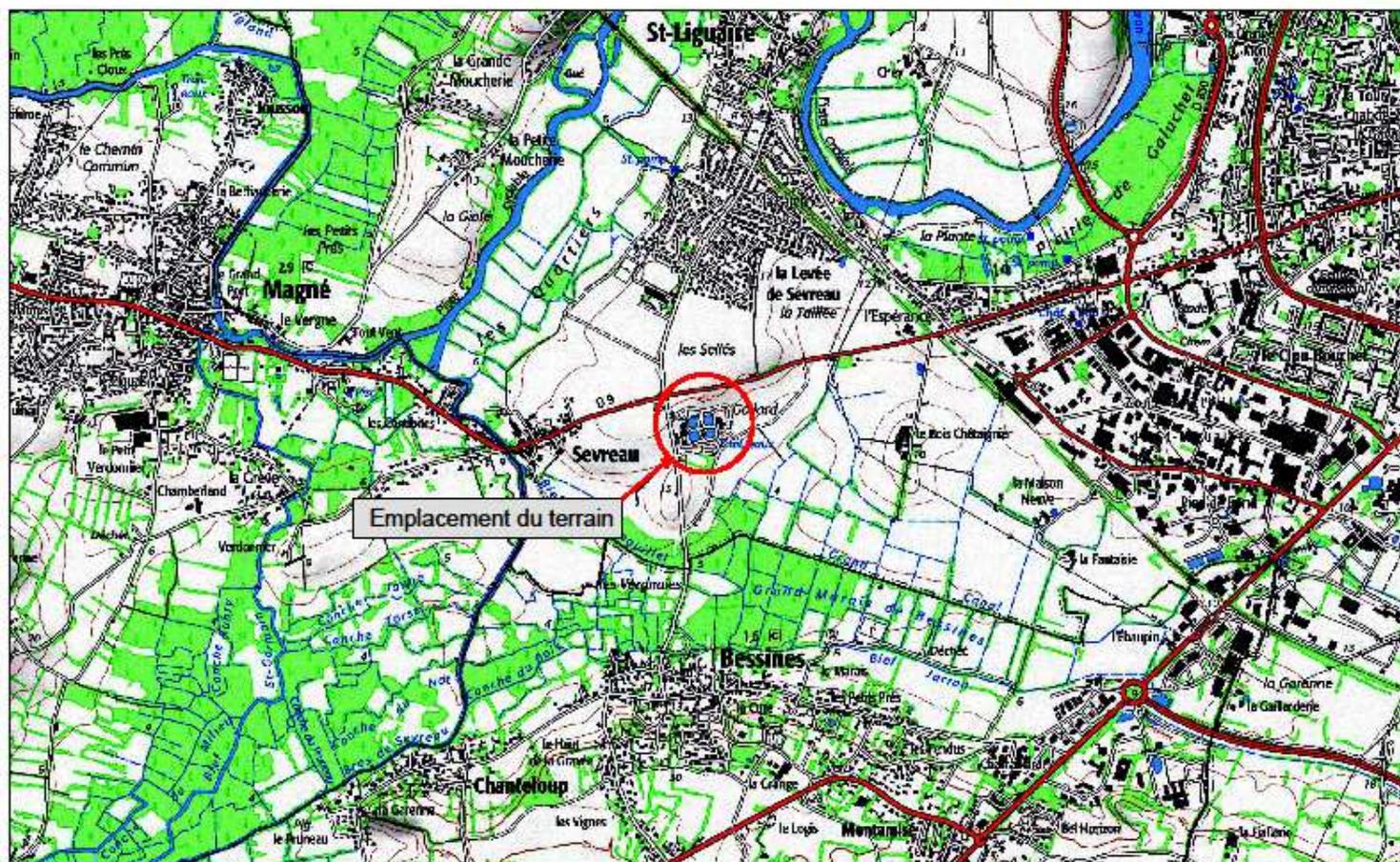
3 – 2 : EMPRISE PROJET AU R-1 :



Les besoins en extension actuels sont uniquement d'une centaine de m² en R-1. Toutefois, l'extension sera pensée de manière à permettre ultérieurement une seconde extension en R-1, en plus de celle envisagée en surélévation au RDC.

4 - PRESENTATION DU SITE D'IMPLANTATION

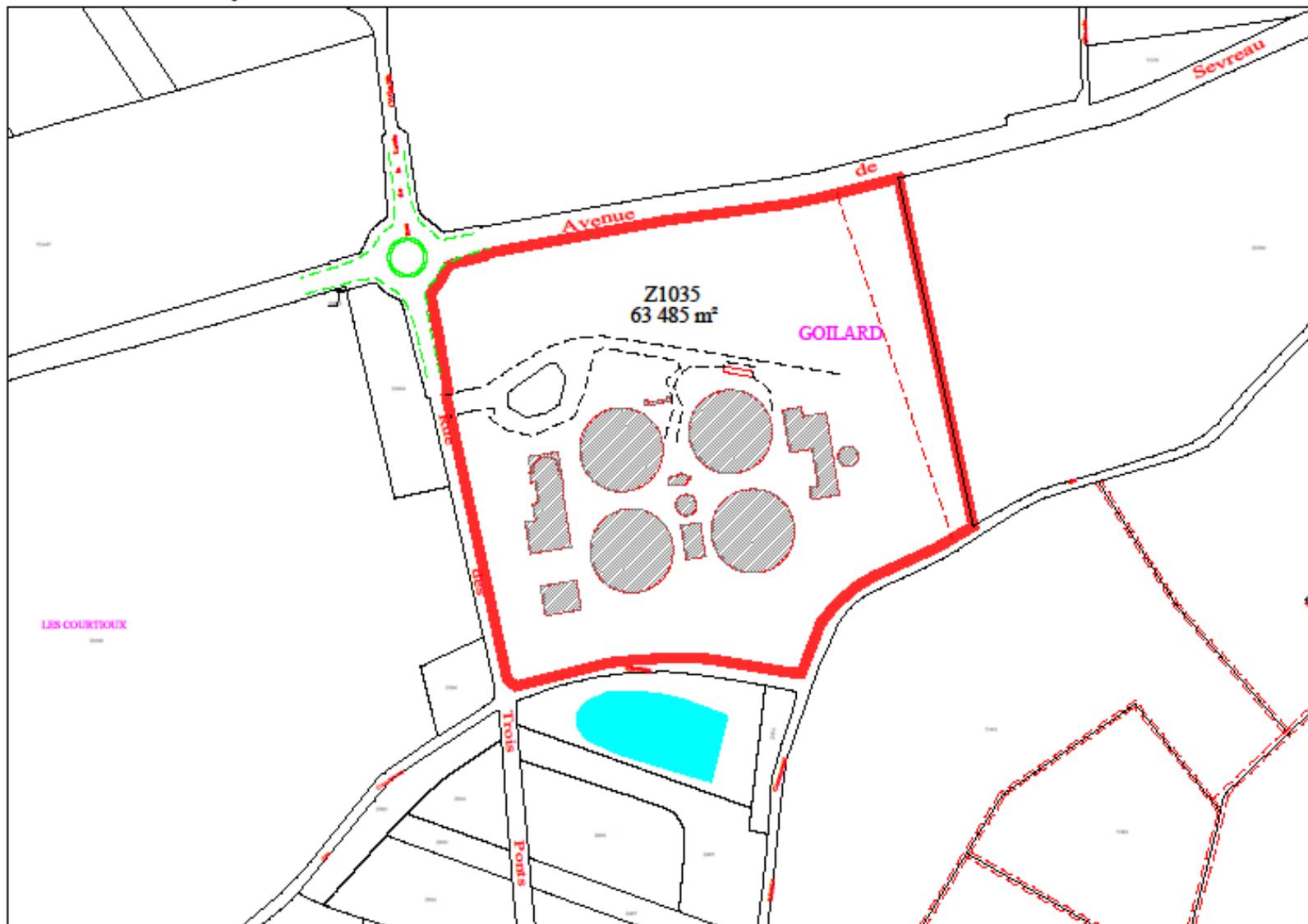
Station d'épuration GOILARD - Plan de situation



1:20 000

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170306-C18-03-2017-8
DE
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017

Station d'épuration GOILARD - Plan de situation



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170306-C18-03-2017-9
DE
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017

Station d'épuration GOILARD - Photo aérienne



1:5 000

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170306-C18-03-2017-10
DE
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017

Station d'épuration GOILARD - Photos du site



photo 1



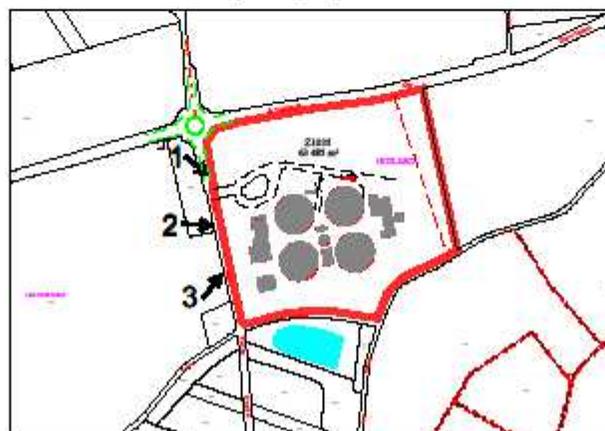
photo 2



photo 3



repérage photos



Urbanisme

Zone du PLU : US

Par ailleurs, le projet est situé dans le périmètre de protection des captages du syndicat des eaux du Vivier et dans une zone d'archéologie préventive.

Toutefois, suite à la première campagne de fouilles effectuées dans le cadre de la construction de la station d'épuration, la zone a été libérée de toute contrainte archéologique. (voir courrier DRAC et rapport de fouilles en annexe)

5 – ETAT DES LIEUX – ANALYSE DES USAGES

Le bâtiment s'élève sur 2 niveaux reliés par une cage d'escalier :

- En RDC on trouve des locaux essentiellement conçus pour l'accueil du public. Il s'agit de grands espaces (Accueil de 46m², salle pédagogique de 38m², salle d'exposition de 51m², salle GTC de 39 m²) largement ouverts sur l'extérieur avec des façades entièrement vitrées. Le RDC comporte également 2 bureaux de 15 et 13m² ainsi qu'un laboratoire.
- En R-1, on trouve des locaux à usage exclusif du personnel technique. Ces locaux sont en partie enterrés et comprennent deux vestiaires, trois magasins, un réfectoire, deux bureaux (de 7.5 et 13m²), deux ateliers et un garage.

D'une manière générale, les espaces dédiés au personnel en R-1 sont trop exigus et les grands espaces initialement dédiés au public au RDC (ex : accueil) sont aujourd'hui occupés par du personnel administratif et technique sans aucun aménagement spécifique.

5 – 1 : AU REZ DE CHAUSSEE :

5-1-1 : La zone accueil

D'une surface de 46 m², ce grand espace est actuellement occupé par du personnel administratif et technique sans aucun cloisonnement.

Il conviendra de réorganiser l'espace en créant un bureau d'accueil bien identifiable, plus fonctionnel et bien qu'en lien avec le hall d'accueil, un peu mieux délimité de celui-ci.

Usage actuel :

Elle est actuellement utilisée par 2 personnels administratifs avec chacun un poste de travail dédié.

De plus, séparés du personnel administratif par des cloisonnettes mobiles, elle est également utilisée par 3 personnels techniques qui se partagent un poste de travail avec une présence intermittente sur site. Enfin, des stagiaires (1 à 2) utilisent également le même espace.

5-1-2 : La salle GTC

La salle GTC d'une surface de 39.51m² est surdimensionnée pour les seuls besoins de la GTC et des baies informatiques.

Elle pourra être redistribuée de manière plus fonctionnelle pour créer des espaces de bureaux et une salle informatique.

Les baies informatiques sont au nombre de deux actuellement mais devront être rapidement complétées par une troisième baie (hors marché travaux).

De plus elles sont actuellement inaccessibles par l'arrière et des solutions devront être proposées pour y remédier dans le cadre des travaux.

La salle informatique créée sera juste dimensionnée pour recevoir les 3 baies.

Usage actuel :

La salle GTC est utilisée comme bureau par le chef électro « maintenance » où un poste de travail lui est dédié. Un bureau est à créer pour cette personne en R-1.

Deux agents en charge du développement / métrologie sont également amenées à intervenir sur les commandes de la GTC et utilisent de manière intermittente un poste de travail dans ce local.

5-1-3 : Le bureau n°1 :

Le bureau n°1 sera transformé en salle GTC.

Usage actuel :

Le bureau n° 1 est partagé par le chef de régie et le chef d'exploitation et est légèrement sous dimensionné pour cet usage. Il sera réaménagé dans l'actuelle salle GTC.

5-1-4: Le bureau n°2 :

Le bureau n° 2 est affecté au laborantin et convient parfaitement à cet usage. Il n'est donc pas souhaitable de le modifier.

5-1-5: Les espaces de rangement 1 et 2 :

Ces espaces de rangement sont ouverts en plafond sur le grand volume de la salle pédagogique dont ils sont uniquement séparés latéralement par une cloison de 2.24m de haut.

Il n'y a donc aucun isolement acoustique ni coupe-feu entre ces locaux et la salle pédagogique.

Usage actuel :

L'espace de rangement n° 1 sert de vestiaire et de rangement pour le personnel d'entretien.

L'espace de rangement n° 2 sert de rangement au matériel informatique ; le local n'est pas adapté à cet usage car il est sous dimensionné et non équipé d'étagères.

5 – 2 : AU R - 1 :

5-1-1 : Le vestiaire n° 1

D'une surface de 129.58 m², ce grand vestiaire a été modifié pour accueillir environ 40 personnes.

Il est encore assez mal agencé pour permettre à terme d'accueillir 49 personnes.

Il conviendra donc d'étudier une disposition d'armoires de vestiaires plus optimale, soit en sortant dans un local les armoires de vêtement propre, soit en les intercalant avec les armoires de vestiaire.

5-1-2: Le vestiaire n° 2

D'une surface de 26.78 m², ce vestiaire est actuellement utilisé pour le rangement des vêtements sales (bottes, vêtements de pluie...)

5-1-3: Le dégagement :

Ce dégagement d'une largeur de 1.5m dessert les vestiaires, le bureau des chefs égoutiers, le magasin n° 1, le dépôt (local ménage) et le réfectoire.

En plus de l'usage « dégagement », et malgré les flux de personnes y circulant, il est également équipé d'un distributeur de café et d'une fontaine à eau pour un usage « détente ».

Cet endroit est inadapté pour l'usage détente qui entrave la bonne circulation du personnel.

Par ailleurs le placard technique situé dans ce dégagement comporte une armoire TGBT et un onduleur.

Cet onduleur sera à déplacer dans une baie du local informatique de l'étage où il trouvera une place mieux appropriée que dans ce placard non climatisé.

5-1-4: Le réfectoire :

Le réfectoire d'une surface de 47 m² est plutôt mal agencé pour recevoir de manière instantanée 30 personnes à table.

En effet, un espace de circulation trop important est inexploité dans la zone cuisine tandis qu'il manque d'espace pour circuler autour des tables dans la zone réfectoire.

5-1-5: Le magasin 1 :

Le magasin 1 d'une surface de 20.12 m² ne permet pas le stockage dans de bonnes conditions des produits chimiques à usage de l'exploitation des stations d'épuration et du matériel et produits d'entretien des locaux et autres produits divers.

5-1-6: Le vide sanitaire :

Le vide sanitaire situé sous la zone accueil/ salle pédagogique pourra être aménagé en partie pour gagner des espaces de stockage ou de rangement.

Celui-ci ne souffre pas de problèmes d'humidité et est bien ventilé.

Toutefois, un système de drainage et d'étanchéité périphérique devra être mis en œuvre s'il est décidé de décaisser pour réaliser une construction dans cette zone enterrée.

5-1-7: Le bureau chefs égoutiers:

D'une surface au sol de 16.14m² sur les plans, ce bureau ne compte en réalité que 7.5m² utile.

En effet il est en grande partie sous la cage d'escalier qui limite la hauteur sous plafond à 1.45m.

Cet espace bas de plafond pourra être optimisé en l'aménageant en rangement.

Usage actuel :

Ce bureau est occupé par deux chefs égoutiers : le chef « réseaux » et le chef « STEP ».

6 - LES FICHES PAR EQUIPEMENT

6 – 1 : LES LOCAUX A USAGE DE BUREAUX :

6-1-1 : Bureau administratif / accueil

Espace existant à aménager.

Surface		18 m ²
Nombre d'occupants		2 agents en poste fixes (administratif plein temps + renfort mi-temps) et 1 stagiaire
Fonction du local		Bureau administratif + accueil du public avec un poste de travail sur banque d'accueil avec un PC, un autre poste de travail fixe avec un PC et un poste de travail mobile avec un PC
Emplacement		RDC dans hall d'accueil (local existant à aménager avec du mobilier adapté)
Revêtement	Sols	Carrelage en sol et plinthes
	Murs	Peinture
	Plafonds	Faux plafond
Lumière	Eclairage naturel	Oui, latéral
	Eclairage artificiel	Oui, tubes fluorescents
	Niveau d'éclairement	400 lux
	Occultation	Non
	Protection solaire	Oui
Acoustique	Isolement (en DB)	Non (séparé du hall d'accueil uniquement par banque d'accueil)
	Durée de réverbération	
Protection	Mécaniques des ouvrants	Non (existant)
	Alarme intrusion	
Thermique et traitement de l'air	Chauffage	Local chauffé
	Température en hiver	19°C par -7°C extérieur
	Renouvellement de l'air	
Courants forts	PC 220V à usage général	3 PC par poste de travail
	PC 220V à usage spécifique	
Courants faibles	RJ 45 câblage cat 6	3 RJ 45 par poste de travail
Fluides	Eau froide	Non
	Eau chaude	Non
Equipements dus au titre du marché		Banque d'accueil accessible PMR
Mobilier indicatif		1 porte manteaux sur pied ; 1 bureau poste fixe avec 1 siège ; divers armoires hautes et basses 1 bureaux poste mobile avec 1 siège

6-1-2 : Bureau du chef de régie et du chef d'exploitation

Surface		18 m ²
Nombre d'occupants		2 agents fixes (chef de régie + chef d'exploitation)
Fonction du local		Bureau équipé de 2 postes de travail fixes avec PC
Emplacement		RDC (Local à aménager dans salle GTC actuelle)
Revêtement	Sols	Carrelage en sol et plinthes
	Murs	Peinture
	Plafonds	Faux plafond
Lumière	Eclairage naturel	Oui, latéral
	Eclairage artificiel	Oui, tubes fluorescents
	Niveau d'éclairement	400 lux
	Occultation	Non
	Protection solaire	Oui : stores screen + brises soleil
Acoustique	Isolement (en DB)	Oui
	Durée de réverbération	
Protection	Mécaniques des ouvrants	Non (existant)
	Alarme intrusion	
Thermique et traitement de l'air	Chauffage	Local chauffé
	Température en hiver	19°C par -7°C extérieur
	Renouvellement de l'air	
Courants forts	PC 220V à usage général	3 PC par poste de travail ; une PC ménage à l'entrée
	PC 220V à usage spécifique	
Courants faibles	RJ 45 câblage cat 6	3 RJ 45 par poste de travail
Fluides	Eau froide	Non
	Eau chaude	Non
Menuiseries extérieures		Oscillo battantes ou coulissantes
Equipements dus au titre du marché		Non
Mobilier indicatif		1 portes manteaux sur pied ; 2 bureaux poste fixe avec 2 sièges ; diverses armoires hautes et basses

6-1-3 : Bureau des chefs égoutiers

Surface		16 m ²
Nombre d'occupants		2 agents fixes (chef réseaux et chef STEP)
Fonction du local		Bureau équipé de 2 postes de travail fixe avec chacun un PC
Emplacement		R-1 (Local existant à agrandir ou déplacer)
Revêtement	Sols	Carrelage en sol et plinthes
	Murs	Peinture
	Plafonds	Faux plafond
Lumière	Eclairage naturel	Oui, latéral
	Eclairage artificiel	Oui, tubes fluorescents
	Niveau d'éclairément	400 lux
	Occultation	Non
	Protection solaire	Oui
Acoustique	Isolément (en DB)	Oui
	Durée de réverbération	
Protection	Mécaniques des ouvrants	Oui : si accessibles depuis l'extérieur : volets roulants
	Alarme intrusion	
Thermique et traitement de l'air	Chauffage	Local chauffé
	Température en hiver	19°C par -7°C extérieur
	Renouvellement de l'air	
Courants forts	PC 220V à usage général	3 PC par poste de travail ; une PC ménage à l'entrée
	PC 220V à usage spécifique	
Courants faibles	RJ 45 câblage cat 6	3 RJ 45 par poste de travail
Fluides	Eau froide	Non
	Eau chaude	Non
Menuiseries extérieures		Oscillo battantes ou coulissantes
Equipements dus au titre du marché		
Mobilier indicatif		1 porte manteaux sur pied ; 2 bureaux poste fixe avec 2 sièges ; diverses armoires hautes et basses ; 1 table (consultation plans)

6-1-4 : Bureau du chef de la maintenance électro

Surface		16 m ²
Nombre d'occupants		1 agent fixe (chef maintenance électro)
Fonction du local		Bureau équipé d'un poste de travail fixe avec un PC
Emplacement		R-1 (Local à créer non existant dans les locaux ; actuellement dans la salle GTC)
Revêtement	Sols	Carrelage en sol et plinthes
	Murs	Peinture
	Plafonds	Faux plafond
Lumière	Eclairage naturel	Oui, latéral
	Eclairage artificiel	Oui, tubes fluorescents
	Niveau d'éclairement	400 lux
	Occultation	Non
	Protection solaire	Oui
Acoustique	Isolement (en DB)	Oui
	Durée de réverbération	
Protection	Mécaniques des ouvrants	Oui : si accessibles depuis l'extérieur : volets roulants
	Alarme intrusion	
Thermique et traitement de l'air	Chauffage	Local chauffé
	Température en hiver	19°C par -7°C extérieur
	Renouvellement de l'air	
Courants forts	PC 220V à usage général	3 PC par poste de travail ; une PC ménage à l'entrée
	PC 220V à usage spécifique	
Courants faibles	RJ 45 câblage cat 6	3 RJ 45 par poste de travail
Fluides	Eau froide	Non
	Eau chaude	Non
Menuiseries extérieures		Oscillo battantes ou coulissantes (attention : châssis fixes existants à remplacer)
Equipements dus au titre du marché		Meuble de rangement des plans et documentations techniques
Mobilier indicatif		1 porte manteaux sur pied ; 1 bureaux poste fixe avec 1 siège; 3 armoires hautes

6-1-5 : Bureau du personnel technique

Surface		12 m ²
Nombre d'occupants		3 à 4 agents mobiles
Fonction du local		Bureau équipé de 1 poste de travail mobile avec 1 PC portable et un poste fixe avec PC
Emplacement		RDC (Local à créer dans la salle GTC actuelle ; actuellement dans accueil)
Revêtement	Sols	Carrelage en sol et plinthes
	Murs	Peinture
	Plafonds	Faux plafond
Lumière	Eclairage naturel	Oui, latéral
	Eclairage artificiel	Oui, tubes fluorescents
	Niveau d'éclairage	400 lux
	Occultation	Non
	Protection solaire	Oui
Acoustique	Isolément (en DB)	Oui
	Durée de réverbération	
Protection	Mécaniques des ouvrants	Oui : si accessibles depuis l'extérieur : volets roulants
	Alarme intrusion	
Thermique et traitement de l'air	Chauffage	Local chauffé
	Température en hiver	19°C par -7°C extérieur
	Renouvellement de l'air	
Courants forts	PC 220V à usage général	3 PC par poste de travail ; une PC ménage à l'entrée
	PC 220V à usage spécifique	
Courants faibles	RJ 45 câblage cat 6	3 RJ 45 par poste de travail
Fluides	Eau froide	Non
	Eau chaude	Non
Menuiseries extérieures		Oscillo battantes ou coulissantes (attention : châssis fixes existants à remplacer)
Equipements dus au titre du marché		
Mobilier indicatif		1 porte manteaux sur pied ; diverses armoires hautes et basses; 1 bureaux poste fixe avec 1 siège ; 1 bureaux poste mobile avec 1 siège

6-1-6 : Bureau métrologie et développement

Local existant à équiper de 2 prises informatiques pour accès internet.

6-1-7 : Point d'impression R-1

Espace à créer dans les locaux en R-1 dans un dégagement sans entraver la circulation.

Pour installation imprimante multifonction et petite table de 1.30m par 0.50m

Eclairage de 400lux.

6-1-8 : Local GTC

Local à aménager dans le bureau n° 1 de 15.39m².

Y déplacer les 3 ordinateurs reliés à la GTC, y compris les prises réseau et le plan de travail.

6-1-9 : Hall d'accueil

Installer une arrivée d'eau et une évacuation pour permettre l'installation d'une fontaine à eau à l'usage du public et du personnel (acquisition fontaine hors lots travaux)

6 – 2 : LES LOCAUX A USAGE SPECIFIQUES :

6-2-1 : Les vestiaires femme / handicapés

Local à créer non existant dans les locaux.

Surface		12 m ²
Nombre d'occupants		1 à 2 personnes
Fonction du local		Vestiaires, sanitaires et douches accessibles au PMR
Emplacement		R-1
Revêtement	Sols	Carrelage en sol et plinthes ; plinthes à gorge
	Murs	Faïence toute hauteur
	Plafonds	Faux plafond
Lumière	Eclairage naturel	Souhaitable mais pas obligatoire ; vitrage translucide, zénital ou latéral
	Eclairage artificiel	Oui, tubes fluorescents
	Niveau d'éclairement	120 lux
	Occultation	Non
	Protection solaire	Non
Acoustique	Isolement (en DB)	Oui avec les locaux adjacents
	Durée de réverbération	
Protection	Mécaniques des ouvrants	Oui
	Alarme intrusion	
Thermique et traitement de l'air	Chauffage	Local chauffé
	Température en hiver	19°C par -7°C extérieur
	Renouvellement de l'air	Oui
Courants forts	PC 220V à usage général	1 PC ménage, 1 PC sèche-cheveux
	PC 220V à usage spécifique	
Courants faibles	RJ 45 câblage cat 6	
Fluides	Eau froide	Oui
	Eau chaude	Oui
Equipements dus au titre du marché		Patères douches, robinetterie douches, lavabo, WC
Mobilier indicatif		armoires de vestiaires + bancs bois

6-2-2 : Magasin n° 1

Local existant mais pouvant être déplacé.

Surface		20 m ²
Nombre d'occupants		Sans objet
Fonction du local		Rangement
Emplacement		R-1 (initialement entre cuisine et vestiaire n°1 : délocalisation possible mais pas obligatoire)
Revêtement	Sols	Carrelage ou peinture + plinthes
	Murs	Peinture
	Plafonds	Plafond coupe-feu ; matériau indifférent
Lumière	Eclairage naturel	Pas obligatoire, zénital ou latéral
	Eclairage artificiel	Oui, tubes fluorescents
	Niveau d'éclairement	400 lux
	Occultation	
	Protection solaire	
Acoustique	Isolement (en DB)	Non
	Durée de réverbération	
Protection	Mécaniques des ouvrants	Oui, si menuiseries extérieures
	Alarme intrusion	
Thermique et traitement de l'air	Chauffage	Local chauffé
	Température en hiver	Hors gel
	Renouvellement de l'air	Oui
Courants forts	PC 220V à usage général	1 PC ménage
	PC 220V à usage spécifique	
Courants faibles	RJ 45 câblage cat 6	
Fluides	Eau froide	Non
	Eau chaude	Non
Equipements dus au titre du marché		
Mobilier indicatif		Rayonnages en périphérie

6-2-3 : Le local de rangement « produits chimiques »

Local à créer non existant dans les locaux.

Surface		10 m ²
Nombre d'occupants		Sans objet
Fonction du local		Stockage produits chimiques
Emplacement		R-1
Revêtement	Sols	Carrelage en sol et plinthes ; plinthes à gorge
	Murs	Faïence toute hauteur
	Plafonds	Plafond coupe-feu ; matériau indifférent
Lumière	Eclairage naturel	Non
	Eclairage artificiel	Oui, tubes fluorescents
	Niveau d'éclairage	400 lux
	Occultation	
	Protection solaire	
Acoustique	Isolement (en DB)	
	Durée de réverbération	
Protection	Mécaniques des ouvrants	
	Alarme intrusion	
Thermique et traitement de l'air	Chauffage	Local chauffé
	Température en hiver	Hors gel
	Renouvellement de l'air	Oui
Courants forts	PC 220V à usage général	1 PC ménage
	PC 220V à usage spécifique	
Courants faibles	RJ 45 câblage cat 6	Non
Fluides	Eau froide	Oui
	Eau chaude	
Equipements dus au titre du marché		Douche d'urgence + rince œil existants : à installer dans local ou à proximité immédiate
Mobilier indicatif		Rayonnages + bacs de rétention

6-2-4 : Le local de rangement « vêtements propres »

Local à créer non existant dans les locaux.

Surface		12 m ²
Nombre d'occupants		Sans objet
Fonction du local		Rangement des armoires de vêtements propres
Emplacement		R-1 ; voir si possible dans vestiaires hommes, ou autre local dédié ou non
Revêtement	Sols	Carrelage en sol et plinthes ; plinthes à gorge
	Murs	Peinture
	Plafonds	Faux plafond
Lumière	Eclairage naturel	Non
	Eclairage artificiel	Oui, tubes fluorescents
	Niveau d'éclairage	200 lux
	Occultation	
	Protection solaire	
Acoustique	Isolement (en DB)	
	Durée de réverbération	
Protection	Mécaniques des ouvrants	
	Alarme intrusion	
Thermique et traitement de l'air	Chauffage	Local chauffé
	Température en hiver	19°C par -7°C extérieur
	Renouvellement de l'air	Oui
Courants forts	PC 220V à usage général	1 PC ménage
	PC 220V à usage spécifique	
Courants faibles	RJ 45 câblage cat 6	Non
Fluides	Eau froide	
	Eau chaude	
Equipements dus au titre du marché		
Mobilier indicatif		6 armoires de 1.20m par 0.50m

6-2-5 : Le réfectoire

Surface		57 m ² (dont 10m ² en extension)
Nombre d'occupants		16 personnes simultanément
Fonction		Espace cuisine pour conservation et réchauffage des plats, vaisselle et espace salle à manger
Emplacement		R-1, local existant mais mal agencé pour permettre l'installation de 16 personnes à table
Revêtement	Sols	Carrelage en sol et plinthes
	Murs	Peinture
	Plafonds	Faux plafond
Lumière	Eclairage naturel	Souhaitable mais pas obligatoire ; zénital ou latéral.
	Eclairage artificiel	Oui, tubes fluorescents
	Niveau d'éclairement	400 lux
	Occultation	
	Protection solaire	Oui
Acoustique	Isolement (en DB)	Oui
	Durée de réverbération	Oui (prévoir traitement acoustique)
Protection	Mécaniques des ouvrants	
	Alarme intrusion	
Thermique et traitement de l'air	Chauffage	Local chauffé
	Température en hiver	19°C par -7°C extérieur
	Renouvellement de l'air	Oui : débit minimum règlementaire + ventilation forcée sur détection / minuterie
Courants forts	PC 220V à usage général	2 PC ménage
	PC 220V à usage spécifique	2 PC frigo, ht 30cm ; 2 blocs de 3 PC sur plan de travail pour 4 micro-ondes
Courants faibles	RJ 45 câblage cat 6	Non
Fluides	Eau froide	Oui
	Eau chaude	Oui
Menuiseries extérieures		Oscillo battantes ou coulissantes (attention : châssis fixes existants à remplacer)
Equipements dus au titre du marché		2 bacs d'évier avec égouttoir dont un accessible PMR, 1 meuble bas avec casseroles 3 tiroirs de 1.20m, un meuble 2 portes sous évier largeur 1.20m, 1 meuble bas 2 portes largeur 1.20m pour tri sélectif. Plans de travail en stratifié.
Mobilier indicatif		Tables et chaises.

6-2-6 : L'espace détente

Espace à créer non existant dans les locaux.

Surface		7.5 m ²
Nombre d'occupants		Sans objet
Fonction		Zone de convivialité autour des distributeurs de boisson dans une zone neutre (toutes tenues)
Emplacement		R-1 dans un dégagement ou un local dédié, à proximité des vestiaires, largement ouvert sur dégagement
Revêtement	Sols	Carrelage en sol et plinthes
	Murs	Peinture
	Plafonds	Faux plafond
Lumière	Eclairage naturel	Souhaitable mais pas obligatoire ; zénital ou latéral.
	Eclairage artificiel	Oui, tubes fluorescents
	Niveau d'éclairement	200 lux
	Occultation	
	Protection solaire	
Acoustique	Isolement (en DB)	
	Durée de réverbération	
Protection	Mécaniques des ouvrants	
	Alarme intrusion	
Thermique et traitement de l'air	Chauffage	Local chauffé
	Température en hiver	19°C par -7°C extérieur
	Renouvellement de l'air	Oui
Courants forts	PC 220V à usage général	1 PC ménage
	PC 220V à usage spécifique	2 PC distributeurs de boisson ; bloc prise 3 pc sur plan de travail pour cafetière + bouilloire
Courants faibles	RJ 45 câblage cat 6	Non
Fluides	Eau froide	Oui
	Eau chaude	Oui
Equipements dus au titre du marché		1 plan de travail pour cafetières / bouilloires + un meuble sous évier et un évier
Mobilier indicatif		1 fontaine à eau ; 1 distributeur de café

6-2-7 : Les sanitaires publics en R-1

Espace à créer non existant dans les locaux.

Surface		2.25m ²
Nombre d'occupants		Sans objet
Fonction		Sanitaires accessibles handicapé
Emplacement		R-1
Revêtement	Sols	Carrelage en sol et plinthes
	Murs	Peinture
	Plafonds	Faux plafond
Lumière	Eclairage naturel	Non
	Eclairage artificiel	Oui, tubes fluorescents
	Niveau d'éclairage	200 lux
	Occultation	
	Protection solaire	
Acoustique	Isolement (en DB)	Cloisonnement acoustique
	Durée de réverbération	
	Alarme intrusion	
Thermique et traitement de l'air	Chauffage	Local chauffé
	Température en hiver	19°C par -7°C extérieur
	Renouvellement de l'air	Oui
Fluides	Eau froide	Oui
	Eau chaude	Oui
Equipements dus au titre du marché		Cuvette WC handicapé + lave main

6-2-8 : Réserve pour cage d'ascenseur

Espace à créer non existant dans les locaux, en prévision 2^{ème} tranche de travaux.

Surface	4 m ²	
Nombre d'occupants	Sans objet	
Fonction	Espace réservé pour l'installation ultérieure d'un ascenseur	
Emplacement	R-1 dans un dégagement créé en extension du bâtiment principal	
Courants forts	PC 220V à usage général	
	PC 220V à usage spécifique	Fourreau électrique en attente en sol au besoin, selon positionnement machinerie

6-2-9 : Local informatique

A réaménager en cloisonnant le local GTC autour des baies informatiques.

Prévoir suffisamment de place pour pouvoir tourner autour des baies informatiques y compris après en avoir rajouté une troisième.

Remonter l'onduleur actuellement situé dans le placard TGBT du couloir du R-1.

Prévoir contrôle d'accès sur porte (serrure à badge).

6 – 3 : LES AMENAGEMENTS DE VRD, ESPACES VERTS ET ABORDS:

Ces aménagements comprennent la reprise des VRD et espaces verts aux abords des constructions réalisées.

Ils comprennent également au besoin les dévoiements de réseaux et modifications des accès nécessaires à l'insertion du projet d'extension sur le site existant.

Enfin, si nécessaire, le déplacement des groupes froids situés dans la cour au R-1 est à prévoir dans le projet.

7 - CONTRAINTES ET EXIGENCES TECHNIQUES

Généralités :

La partie qui suit a pour objet la formulation des attentes du Maître d'Ouvrage par rapport aux aspects techniques du projet.

Cette partie du programme n'a pas pour objet de verrouiller les choix techniques de l'architecte mais au contraire d'apporter des éléments pertinents spécifiques au type d'équipement envisagé.

Prescriptions techniques communes à tous corps d'état

Accessibilité PMR

L'équipement devra être accessible aux personnes à mobilité réduite tous handicaps confondus depuis les espaces de stationnement à proximité des entrées (en RDC haut et bas) jusqu'aux bureaux, accueil, salles pédagogiques, sanitaires publics, vestiaires handicapés, réfectoire. Seuls les locaux à usage exclusif du personnel technique de terrain (vestiaires hommes, locaux de rangement, local ménage) n'auront pas besoin d'être accessibles.

La conception des locaux de l'extension permettra l'installation ultérieure d'un ascenseur pour relier les deux niveaux de bâtiment.

Résistance au vandalisme

Les matériaux mis en œuvre pour les façades résisteront aux chocs et dégradations diverses notamment côté cour de service. Les baies vitrées accessibles depuis l'extérieur devront être capables de résister aux chocs de projectiles (pierres, ...)

Pérennité des ouvrages

L'utilisation de techniques simples et de matériaux robustes pour la construction de l'ouvrage sera recherchée en vue de garantir une longévité optimale de l'équipement et de diminuer les coûts d'entretien et de remplacement. Les parties métalliques devront résister à la corrosion et être traitées en conséquence.

Phasage de chantier

Le chantier se déroulera en site occupé.
Le phasage et l'organisation de chantier seront établis en tenant compte de cette contrainte.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170306-C18-03-201734
DE
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017

Prescriptions techniques par corps d'état

Canalisations

Les réseaux EU auront une pente suffisante tenant compte des charges importantes des effluents

Terrassement-fondations-Gros Œuvre-maçonnerie-charpente

Les fondations seront adaptées aux caractéristiques du terrain et au système constructif du bâtiment.
Pour les surcharges d'exploitation le maître d'œuvre se référera aux textes, à la réglementation en vigueur afin de prendre en compte toutes les charges statiques et dynamiques.

Façades-Menuiseries extérieures

Les faces extérieures devront avoir une résistance suffisante aux chocs

Serrurerie-Menuiseries intérieures et extérieures

Serrureries et quincaillerie

L'ensemble des serrures des portes extérieures sera sur l'organigramme de la CAN (système MUL-T-LOCK)
Des serrures trois points seront installées aux portes d'accès et à tous les locaux accessibles directement de l'extérieur.

Plomberie sanitaire

Les canalisations de distribution des appareils sanitaires seront prévues dans les locaux techniques et dimensionnées suivant les normes en vigueur.
L'eau chaude arrivera aux points de distribution à la température de 45° C. Elle sera régulée par un mitigeur au niveau de la production afin d'avoir une température limitée. Les appareils seront fixés solidement aux murs pour faciliter l'entretien des locaux.
Les appareils sanitaires et leurs accessoires seront caractérisés par leur robustesse, leur simplicité de fonctionnement et la facilité de leur l'entretien.
Un descriptif très précis en sera fait au stade du DCE de façon à garantir la qualité des fournitures

Chauffage - ventilation

Le Maître d'œuvre réalisera l'installation conformément aux règles techniques, aux DTU, à la réglementation thermique.

Electricité - Courants forts

Les appareils d'éclairage devront être choisis en fonction de la maîtrise des coûts d'installation, d'exploitation, de la réduction de la

consommation d'énergie et de l'utilisation des locaux.

L'installation de lampes fluorescentes basse luminance, lampes fluo compactes, ayant des durées de vies importantes sont obligatoires.

Electricité - Courants faibles – télésurveillance – contrôle d'accès

Une alarme anti-intrusion sera installée dans le bâtiment et elle devra pouvoir être reliée chez un télésurveilleur. A cet effet, elle possédera :

Un transmetteur téléphonique

Un système d'écoute et d'interphonie

Un lecteur de badge pour sa mise en et hors service

La compatibilité du système avec le centre de télésurveillance sera à vérifier en phase conception (cahier des charges à faire valider par l'entreprise de télésurveillance) et à la réception (essais et paramétrages à réaliser en relation avec le centre de télésurveillance).

Le câblage informatique sera réalisé en catégorie 6.

8 - L'ENVELOPPE FINANCIERE AFFECTEE AUX TRAVAUX :

292 500 € HT

Ce montant comprend :

- ◇ Les coûts travaux bâtiment.
- ◇ Les aménagements extérieurs.
- ◇ La fourniture de certains équipements spécifiques dus au titre du marché